

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	14
Absents	3
Pouvoirs	2
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
31 janvier 2023

Date d'affichage :
31 janvier 2023

Délibération D2023_013
Aménagement d'un
cheminement piéton route
sur lac : avenant n°1 à la
mission de maîtrise d'œuvre

Le Maire

Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 073-217303288-20230206-D2023_013-DE

Le lundi 6 février 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julien, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRECARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SPIRITO Marianne, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir : Mme SCAPOLAN donne procuration à M. ROBERT
M. BELLOT donne procuration à Mme MERLIER

Absent : Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance : Madame Marianne SPIRITO a été désignée secrétaire de séance.

.....
Par délibération n° 2021_034 le conseil municipal a retenu l'entreprise BARON ingénierie pour la mission de maîtrise d'œuvre quant à l'aménagement d'un cheminement piéton reliant la route de Voglans au chemin des cavettes, permettant ainsi la desserte de la zone de la Coua, de la salle polyvalente communale et de l'accueil petite enfance.

Considérant que le coût prévisionnel des travaux, défini en phase projet, est réévalué à 218.028,90 € H.T.

Considérant qu'il est nécessaire de recalculer la rémunération de maîtrise d'œuvre,

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 12.577,21 € H.T., soit une plus-value de 1.265,81 € H.T. par rapport au marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre présenté par l'entreprise BARRON Ingénierie pour un montant de 12.577,21 € H.T.